Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260212-AN1-DE



commune de BOHARS

Débat d'orientations budgétaires – BP 2026

Conseil municipal du lundi 9 février 2026

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260212-AN1-DE

Sommaire

1 Introduction

2 Contexte général

3 Situation Financière locale

4 Cadrage et orientations budgétaires

5 Programmation des investissements

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260212-AN1-DE



1. Introduction

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260212-AN1-DE

1. Introduction

Les objectifs :

Le débat d'orientation budgétaire permet d'informer l'assemblée délibérante de la situation financière de la collectivité et d'échanger sur les orientations budgétaires préalablement au vote du budget primitif de l'année.

Le contenu :

Les membres du Conseil Municipal évoqueront lors du débat plusieurs points :

- Le contexte général
- La loi de finances 2026 et son impact au niveau local
- L'analyse des comptes administratifs 2025
- Les orientations budgétaires pour l'année 2026-2027



Article L.2312-1 du CGCT :

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260212-AN1-DE



2. Contexte général

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260212-AN1-DE

2. Contexte général

La situation économique Française

Une instabilité persistante

Croissance faible et en ralentissement (≈ +0,8 % en 2025)

Inflation maîtrisée grâce à la baisse des prix de l'énergie

Taux d'intérêt en baisse, mais crédit encore contraint

Finances publiques fragiles : déficit élevé, dette > 117 % du PIB

Chômage encore bas, mais risque de remontée

Épargne élevée des ménages → consommation et reprise freinées

OCDE : https://www.ocde.org

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260212-AN1-DE



3. Situation Financière Locale

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260212-AN1-DE

- **Démographie Boharsienne** : La plus dynamique de Brest métropole *(télégramme du 18/12/2025)*

3 727 habitants au 1er janvier 2026 (estimé) soit + 1,3%.

Répartition: 47% d'hommes et 53% de femmes

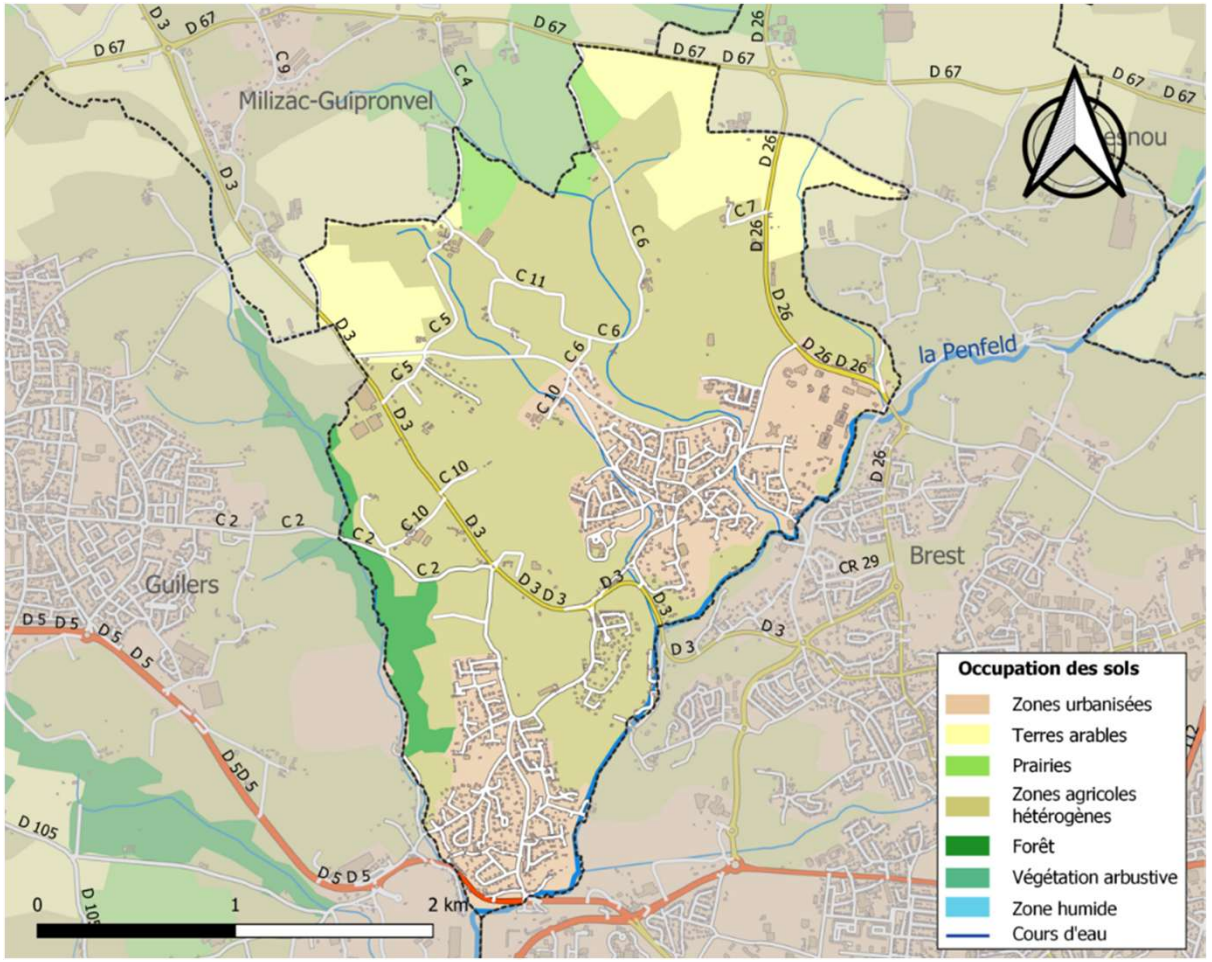
Age moyen : 47 ans

Nombre de naissances en 2025 : 21

- **Ecoles :** les effectifs 2025-2026 sont stables

Groupe scolaire publique : 202 élèves dont 148 boharsiens

Ecole Notre Dame de Lourdes : 198 élèves dont 130 boharsiens



Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260212-AN1-DE

3. Situation Financière locale

Intégration du budget vert

Le budget vert constitue une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental. La France est le premier État au monde à s'être doté, dès 2020, d'un outil d'analyse de l'impact environnemental de son budget. Le but est de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques

Dépenses favorables : Cette catégorie recouvre trois types de dépenses : les dépenses ayant un objectif environnemental principal ou participant directement à la production d'un bien ou service environnemental, les dépenses sans objectif environnemental mais ayant un impact indirect avéré, les dépenses favorables mais à impact controversé en présence d'impacts favorables à court terme.

Dépenses neutres : dépenses sans effet significatif sur l'environnement.

Dépenses défavorables : ces dépenses constituent une atteinte directe à l'environnement ou incitent à des comportements défavorables à celui-ci.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260212-AN1-DE

3. Situation Financière locale

Le compte financier unique (CFU)

- Le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements a été publié au JORF n°0306 du 31 décembre 2025.
- Il précise les conditions d'application de l'ordonnance n°2025-526 relative à la généralisation du compte financier unique et modifie la partie réglementaire du code général des collectivités locales (CGCT).

Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable publique qui remplace le compte administratif et le compte de gestion .

Il est mis en œuvre au 1er janvier 2026

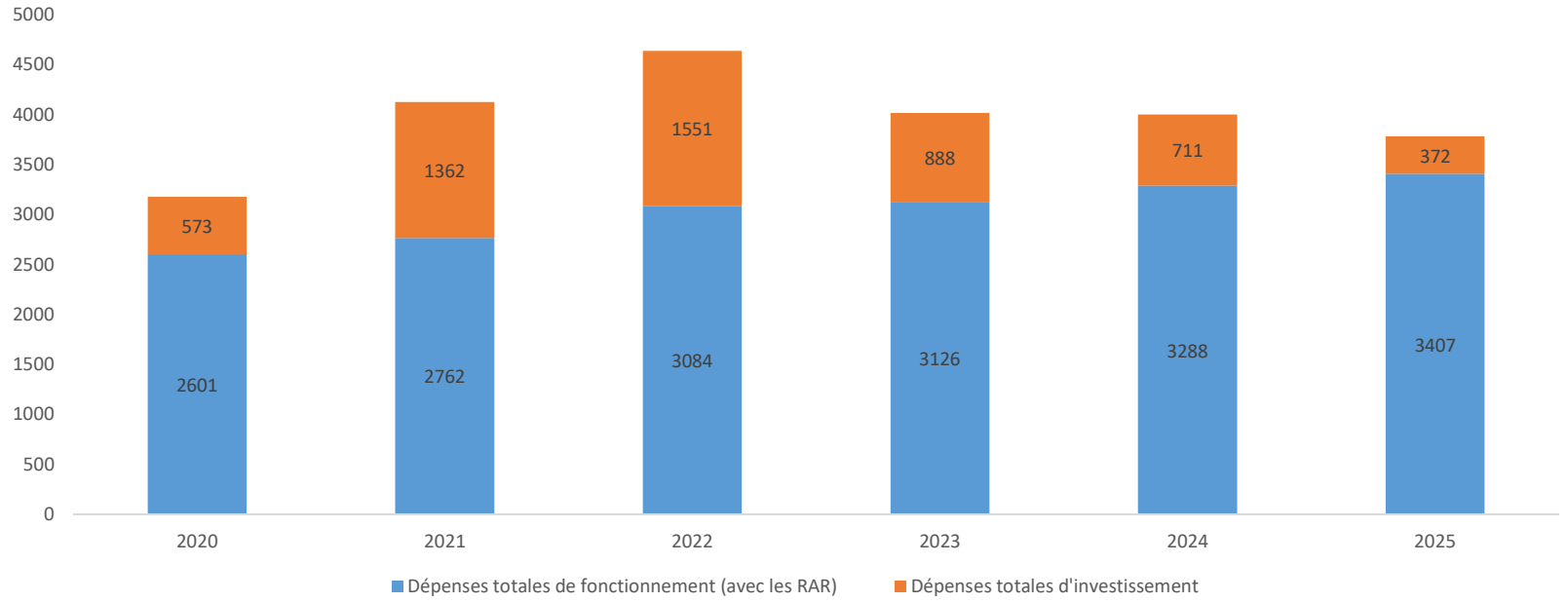
Objectifs du CFU :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFiP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260212-AN1-DE

3. Situation Financière locale

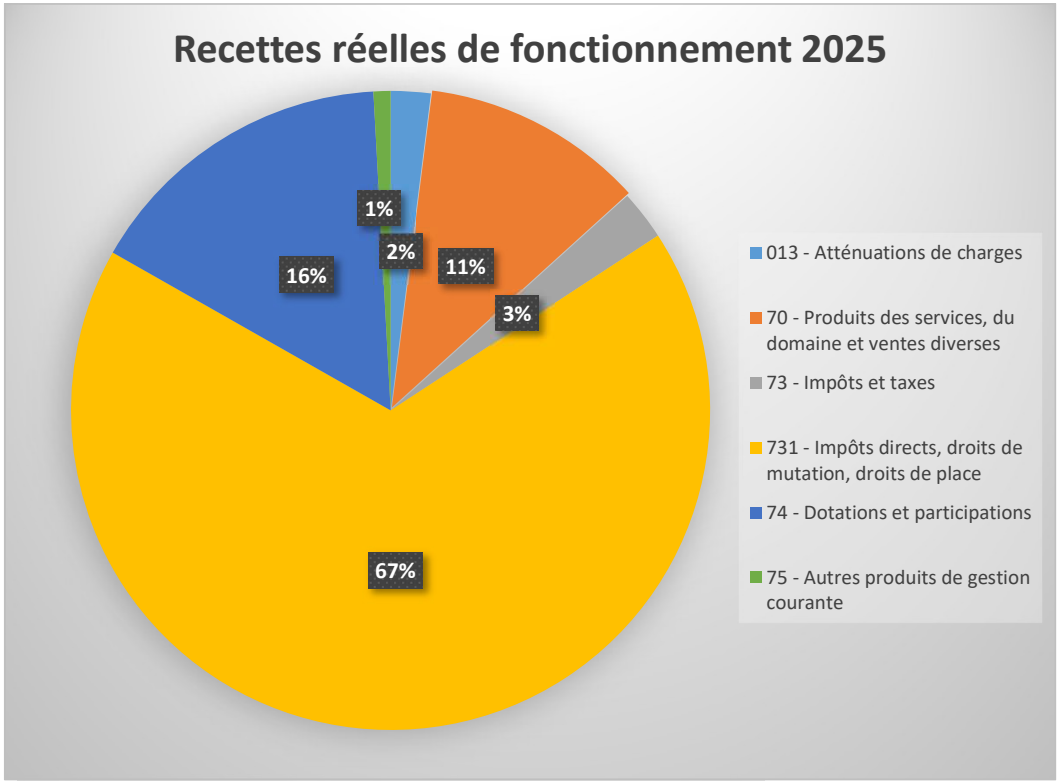
Evolution des dépenses totales de fonctionnement et investissement (En K€) (avec le RAR)



Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260212-AN1-DE

3. Situation Financière locale

Fonctionnement 2025



Chap 731-Produits de la fiscalité locale

2 652 648 €

Impôts locaux, droits de mutation,

Chap 74 – Dotations et participations de l'Etat

626 060 €

DGF, DSR, DNP, CAF, compensation exo TH

Chap 70-Produits des services

443 031 €

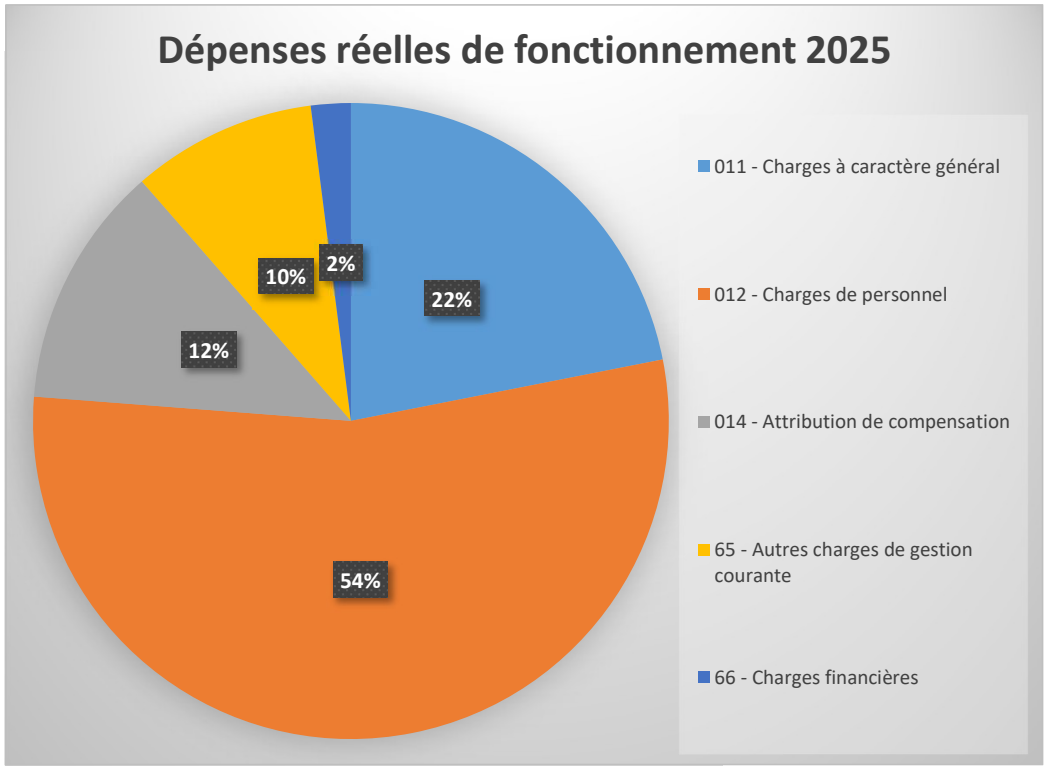
Recettes cimetière, services périscolaires et extrascolaires

3 933 K€
+3,85%

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260212-AN1-DE

3. Situation Financière locale

Fonctionnement 2025



Chap 012-Personnel

1 805 245€

Augmentation liée quelques longs arrêts de travail et atténuée par le remboursement des indemnités journalières

Chap 011 – Charges à caractère général

727 784€

Les charges courantes sont en baisse de 4,24 %
A noter une réelle maitrise des dépenses

Chap 65- Autres charges de gestion courante

312 257€

Forfait scolaire Ecole Privée : 148 559,40 €
Subventions 68 222,00 €

3 325 K€
+3,73%

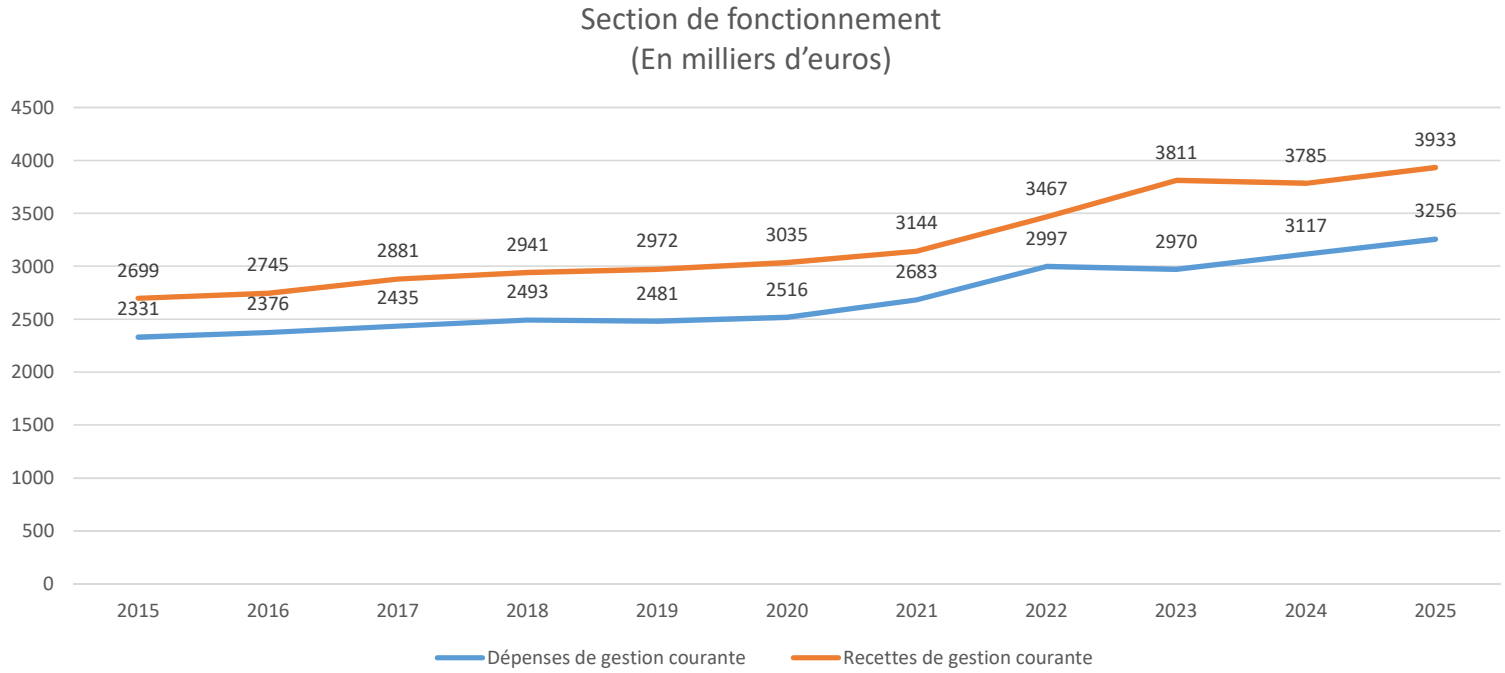
Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260212-AN1-DE

3. Situation Financière locale

Fonctionnement 2025 - Dépenses

Evolution des dépenses et recettes de gestion courante

- L'épargne de gestion (ou excédent brut de fonctionnement) correspond au solde entre les dépenses et recettes courantes de fonctionnement hors opérations financières, exceptionnelles, d'amortissements et de provisions



Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260212-AN1-DE

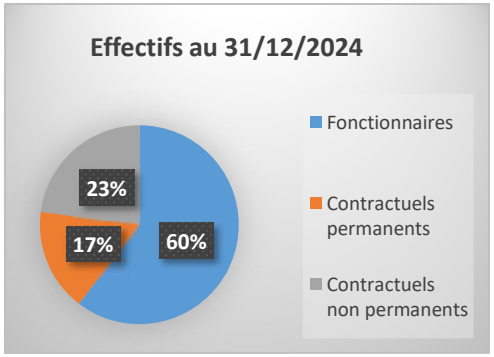
3. Situation Financière locale

Fonctionnement 2025 - Dépenses

RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024 (EXTRAIT)

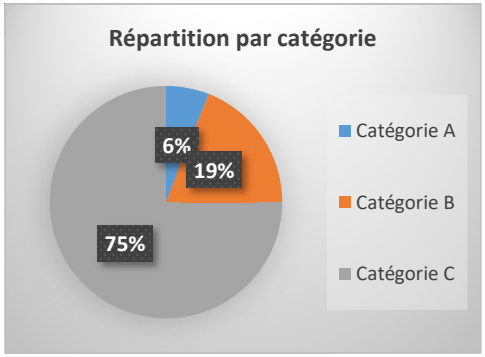
Effectifs au 31/12/2024

47 Agents dont :
28 Fonctionnaires,
8 contractuels permanents,
11 contractuels non permanents



Répartition par genre et par statut

	Hommes	Femmes
Fonctionnaires	18%	82%
Contractuels	38%	62%
Ensemble	22%	78%

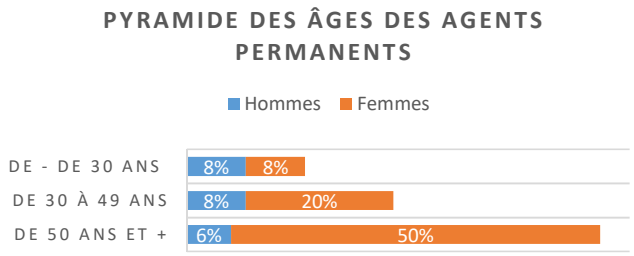


Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaires	Contractuels	Ensemble
Administrative	25%		19%
Technique	29%	38%	31%
Médico-sociale	32%	38%	33%
Animation	14%	25%	17%

En moyenne les agents de la collectivité ont 47 ans

Agents permanants dont :	46,94 ans
Fonctionnaires	50,36 ans
Contractuels permanents	35 ans
Agents non permanents	35,23 ans



Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260212-AN1-DE

3. Situation Financière locale

Fonctionnement 2025 – Les recettes

Les contributions directes
Evolution des taux d'imposition

TAUX COMMUNAUX

Fiscalité directe Locale

Le niveau des bases par habitant est inférieur à la moyenne nationale de la strate :

2024	BOHARS	MOYENNE DE LA STRATE
Base nette TFB / habitant	987 €	1 385 €
Base nette TFNB / habitant	11 €	30 €

Fiscalité locale sur Brest métropole

Taux	Brest	Gouesnou	Guilers	Plouzané	Plougastel-Daoulas	Relecq-Kerhuon	Guipavas	Bohars
TFB (en % 2024)	39,44 %	45,40 %	43,54 %	44,31 %	38,82 %	39,25 %	34,71 %	43,97 %
TFB (en € 2024)	1 369 €	1 476 €	918 €	991 €	1 300 €	1 318 €	1 701 €	987 €

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260212-AN1-DE

3. Situation Financière locale

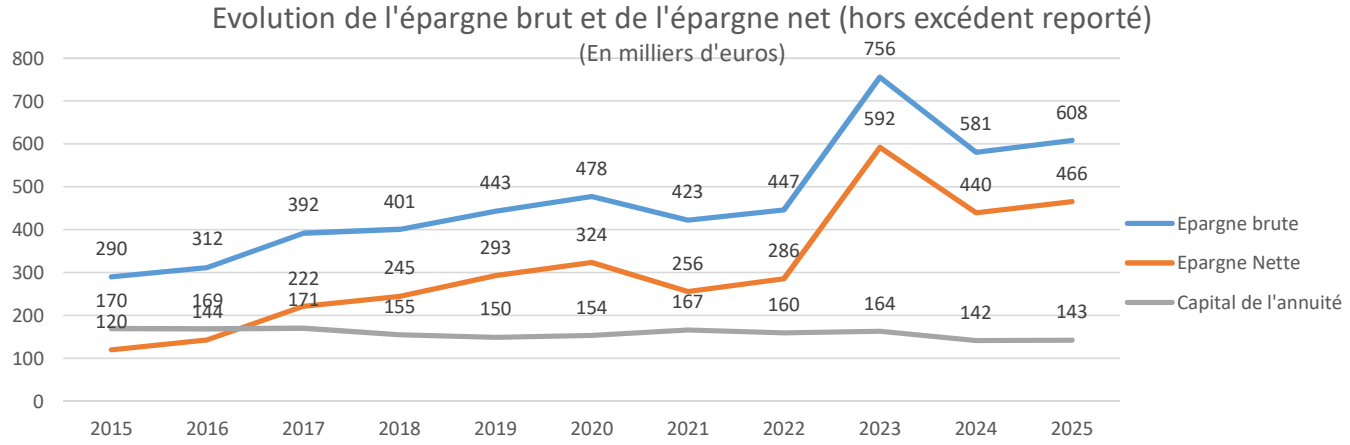
Autofinancement

Evolution de l'épargne

Rappel :

Epargne brute (ou CAF brute) représente l'excédent de fonctionnement (produits réels – charges réelles). C'est l'indicateur de référence pour témoigner du niveau de solvabilité de la collectivité.

Epargne nette (ou CAF nette) correspond à la CAF brute – le remboursement en capital de la dette. Epargne disponible pour financer les investissements.



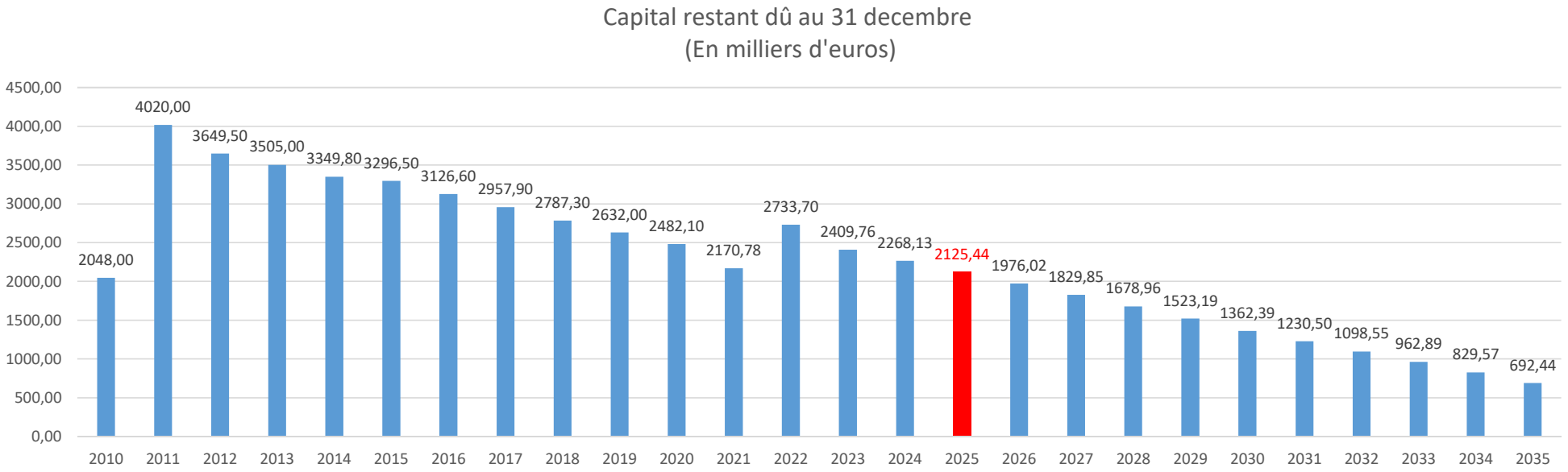
A noter une baisse de la CAF en 2021 conséquence du COVID 19 et un désendettement de la commune qui se poursuit.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260212-AN1-DE

3. Situation Financière locale

La Dette Communale

Evolution de la Dette



L'emprunt CA 06000118817 de 110 000,00 € se termine le 15/12/2026
L'emprunt CA 06000118815 de 319 818,20 € se termine le 15/12/2030
L'emprunt CA 06000118816 de 202 304,55 € se termine le 15/03/2031
L'emprunt CA 00238827593 de 130 000,00 € se termine le 15/12/2033

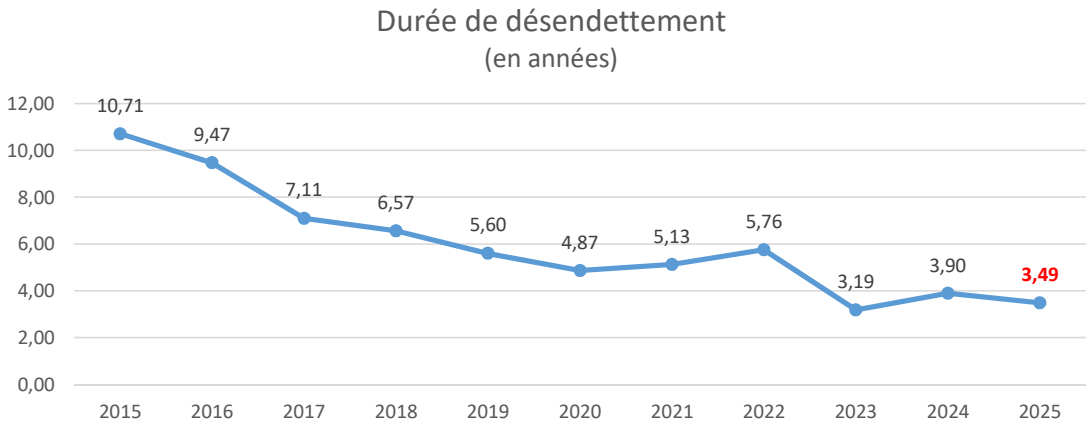
Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260212-AN1-DE

3. Situation Financière locale

La Dette Communale

Capacité de Désendettement de la Commune

Année	Desendettement
2015	10,71
2016	9,47
2017	7,11
2018	6,57
2019	5,60
2020	4,87
2021	5,13
2022	5,76
2023	3,19
2024	3,90
2025	3,49



- Avec une épargne brute de 608 492,60€ en fin d'année 2025, la commune de Bohars à besoin de 3,49 années pour se désendetter.
- Pour rappel, le seuil de vigilance s'établie à partir de 12 ans.

Capacité de désendettement : 3,49 années

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260212-AN1-DE



4. Cadrage et Orientations budgétaires

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260212-AN1-DE

4. Cadrage et orientations budgétaires

Orientations 2026

Cadrage budgétaire de la collectivité

La stratégie rigoureuse de maîtrise des dépenses de fonctionnement permet à Bohars d'envisager sereinement son avenir. Les indicateurs financiers sont au vert et permettent d'envisager des investissements structurants. La capacité d'auto financement de la commune est en progression et son désendettement se poursuit.

- Priorités :

- Maintenir de la qualité du service public;

- Maintenir l'attractivité de la commune;

- Poursuivre les politiques éducatives, socioculturelles environnementales et de sécurité engagées;

- Maintenir le niveau d'investissement nécessaire à l'amélioration du cadre de vie des Boharsiens.

- Objectifs de gestion :

- Poursuivre la gestion rigoureuse afin de dégager un excèdent de fonctionnement qui permettra de financer les investissements courants et les investissements plus importants des infrastructures;

- Limiter le recours à l'emprunt afin de maintenir l'équilibre financier de la collectivité;

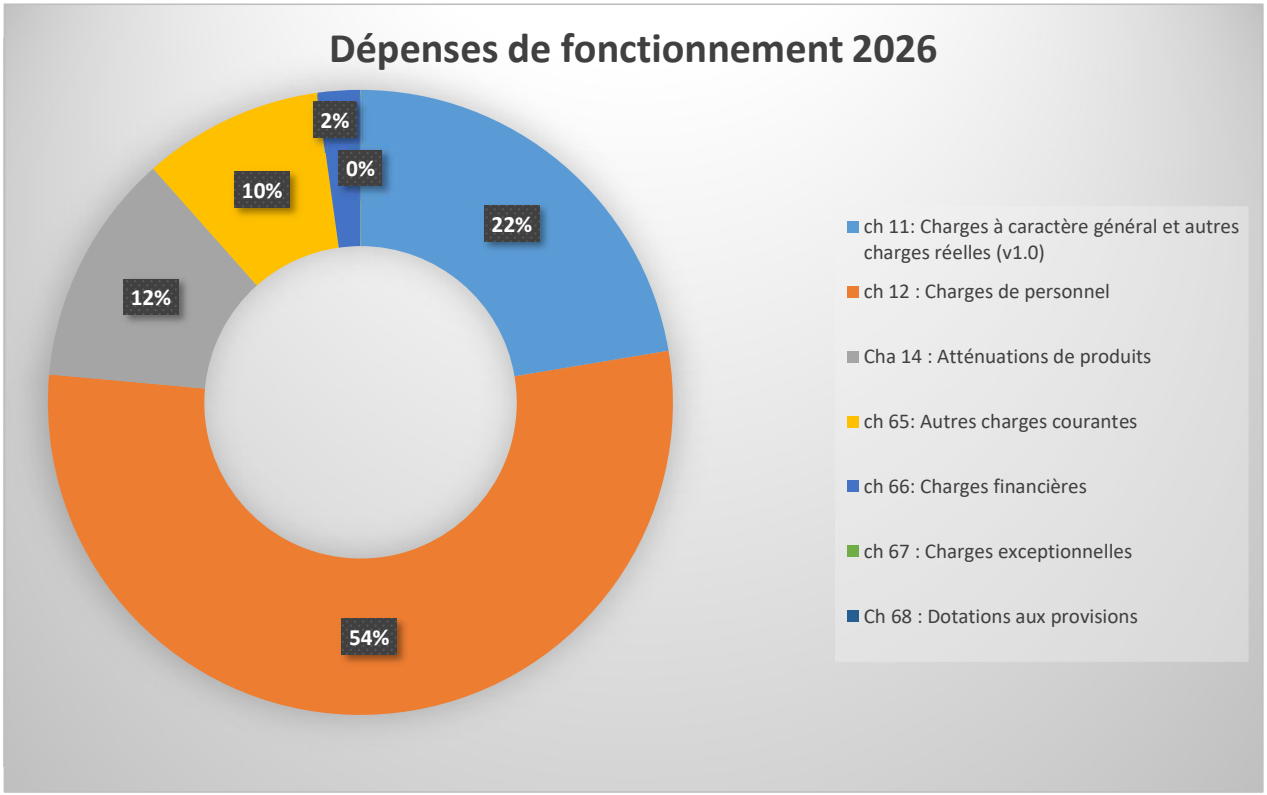
- Cadrer le programme d'investissements en fonction de l'évolution de la situation financière de la commune.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260212-AN1-DE

4. Cadrage et orientations budgétaires

Budget 2026

Les dépenses de fonctionnement



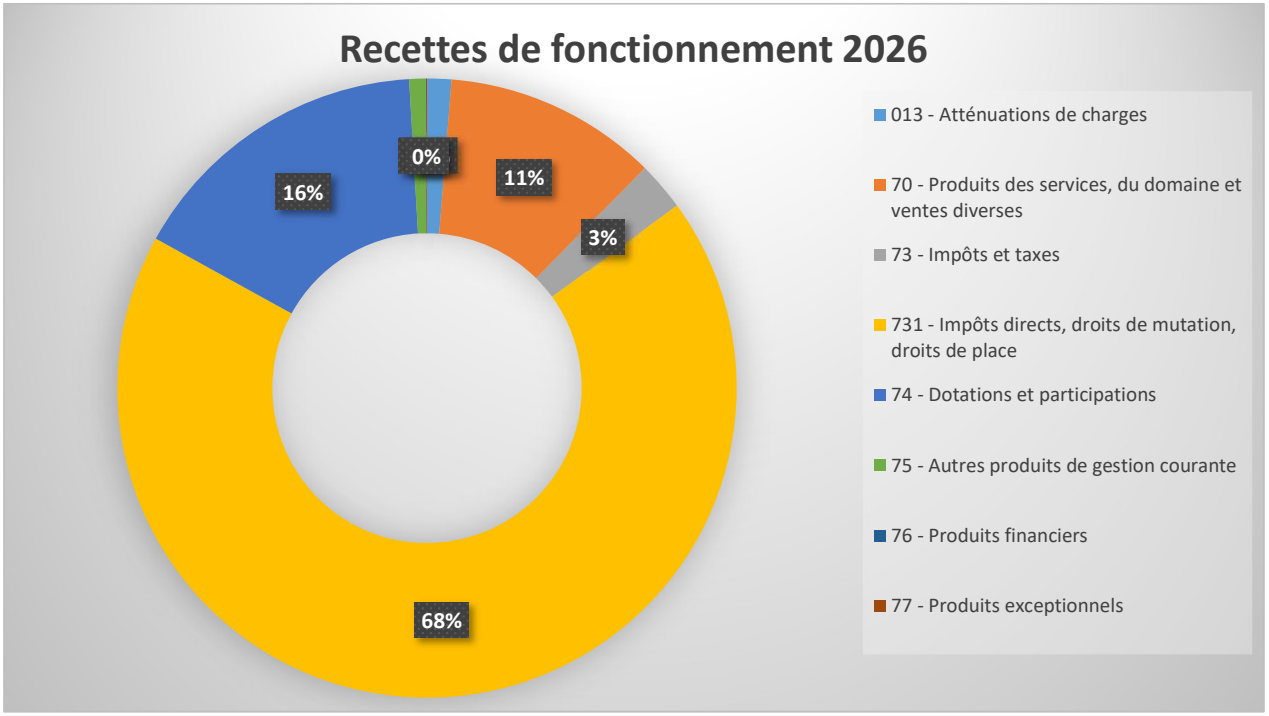
- Progression des charges de gestions courantes de 5 %
- Augmentation maîtrisée sur cinq ans des charges de personnel et des indemnités des élus à un rythme global maximal de 2,4 %.
- En résulte une progression globale des charges réelles de fonctionnement de 2,87 % par an (très en deçà de la progression observée sur la période 2020-2024 qui se monte à 28,3 %, soit une progression annuelle de l'ordre de 6%).

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260212-AN1-DE

4. Cadrage et orientations budgétaires

Budget 2026

Les recettes de fonctionnement



- L'analyse part d'une hypothèse prudente de progression de la fiscalité de l'ordre de 1,1 % compte tenue de l'indice des prix à la consommation.
- Une faible progression des produits de gestion courante à 0,73 %.
- Maintient à l'identique de la DGF

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260212-AN1-DE



5. Programmation des investissements

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260212-AN1-DE

5. Programmation des investissements

Projets d'investissement prévisionnel 2026

- **MATERIELS ET MOBILIERS** : 54 200 EUROS TTC
- **INFORMATIQUE/TELEPHONIE/RESEAUX** : 81 000 EUROS TTC
- **MAISON DE L'ENFANCE** : REMPLACEMENT SOL ET SEPARATION : 15 800 EUROS TTC
- **ECOLE PUBLIQUE** : REMPLACEMENT SOL EXTERIEURE MATERNELLE : 7 600 EUROS TTC
- **STADE DU VEULEURY** : REMPLACEMENT TRIBUNES 50 000 EUROS TTC
  REMPLACEMENT DU TERRAIN SYNTHETIQUE 700 000 EUROS TTC
- **EXTENTION RESTAURANT SCOLAIRE** : 278 000 EUROS TTC (AVEC LE SELF)
- **PLATEAU DU KREISKER** : ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE 149 000 EUROS TTC
- **TOITURE HALLE DES SPORTS** : 11 000 EUROS TTC.
- **OPERATIONS NON AFFECTEES** : VEHICULE SERVICE TECHNIQUE 30 000 EUROS TTC